

LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE YORK REÇOIT UNE AMENDE DE 50 000 \$ APRÈS AVOIR DÉVERSÉ DES EAUX USÉES DANS LE RUISSEAU TANNERY

RICHMOND HILL — La municipalité régionale de York a reçu une amende de 50 000 \$, en plus d'une suramende compensatoire, après avoir plaidé coupable à une accusation d'infraction concernant un déversement d'eaux usées dans le ruisseau Tannery.

La municipalité régionale de York possède et exploite une station de pompage d'eaux usées qui collecte des eaux d'égout non traitées provenant des villes d'Aurora et Newmarket — soit quelque 115 000 habitants — et les déverse dans une station de traitement des eaux usées. La station est dotée de générateurs auxiliaires qui se mettent en marche en cas de panne d'électricité.

Le tribunal a appris que les générateurs auxiliaires n'avaient pas fonctionné pendant une période donnée le 14 août 2003, soit entre 20 h et 22 h, alors que sévissait une panne d'électricité générale dans presque tout l'Ontario et certaines régions du nord-est des États-Unis. À cause de cela, les eaux d'égout ont débordé et se sont déversées dans le ruisseau Tannery. Le personnel de la station a pu arrêter le déversement en faisant redémarrer les générateurs auxiliaires.

Le déversement contenait une quantité élevée de la bactérie e-coli, qui aurait pu gravement menacer la santé humaine, et des concentrations d'ammoniac, substance toxique pour la vie aquatique. De plus, il a provoqué un épuisement d'oxygène qui a asphyxié les poissons et les autres organismes aquatiques.

Par ailleurs, les eaux d'égout ont coulé en aval dans le lac Fairy, où des centaines de poissons ont été retrouvés morts dans les jours qui ont suivi.

Des accusations ont été portées après une enquête de la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère.

La municipalité a reconnu avoir laissé un contaminant susceptible d'altérer la qualité de l'eau se déverser dans le ruisseau Tannery, en infraction au paragraphe 30(1) de la *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*. Elle a reçu une amende de 50 000 \$.

Le juge de paix Philip Solomon a infligé l'amende à la municipalité le 12 juin 2006 à la Cour de justice de l'Ontario, à Richmond Hill.

– 30 –

Renseignements :
John Steele
Direction des communications
416-314-6666

Also available in English.